

Compte-Rendu du Conseil Municipal

du vendredi 5 mai 2023

Rappel : ORDRE DU JOUR :

- 1 - Election du secrétaire de séance
- 2- rapport d'activité de la CCPC
- 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du 08/03/2023
- 4 – Approbation du compte administratif 2022
- 5 – Affectation des résultats 2022
- 6 – Décision budgétaire modificative n°1
- 7 – Tarif de l'excursion de fin d'année scolaire
- 8 – Aide à l'aménagement de trottoirs – AAT 2023
- 9 – Aide départementale villages et bourgs Energie – ADVB Energie 2023
- 10 – Demande de subvention de l'association CAT NAT
- 11 – Fonds de concours de la Communauté de communes – Curage des fossés
- 12 – Jour de fermeture de la mairie et de l'agence postale
- 13 - Informations diverses
 - * Situation des finances
 - * Point sur les dossiers en cours ou à démarrer :
 - Appel d'offre réseau de chaleur
 - Reprise des travaux rue Pottier
 - Travaux Noréade
 - Rue de la Libération (Belgique)
 - Route Nationale (Hôtel)
 - Elections sénatoriales
 - Achat terrain pour la Salle des fêtes
 - Modification et révision du PLU
 - Travaux à la boulangerie
 - Avenant extension de la Salle des fêtes
 - Raccordement allée de Baceda et Allée du Château
 - Changement de volets à l'épicerie
- 14 - Questions diverses

Début de séance à 20h30

Présents : Joseph BEGHIN, Patrice COUSIN, Philippe DELCOURT, Gautier DHORDAIN, Valérie FIEVET, Yann GRAENICHER, Maéva GUENOT, Geoffrey INGELAERE, Lenna LE MOIGNE, Chloé LEMAIRE, Jean-François MAHIEU, Gérald PADÉ, Véronique THOMAS

Absents/Excusés : Mme Perrine DEMAY donne pouvoir à M Delcourt, Mme Aurore FERET donne pouvoir à M Geoffrey INGELAERE, Mme Catherine GUILLAUD donne pouvoir à Mme Valérie FIEVET, Mme Florence MUGGEO donne pouvoir à M Gauthier DHORDAIN, Mme Apolline HOUPE donne pouvoir à Mme Chloé LEMAIRE, M Amaury DIDELOT donne pouvoir à M Patrice COUSIN.

Nombre de conseillers : en exercice : 19, Présents : 13, Votants : 19

1 - Election du secrétaire de séance

Madame Chloé LEMAIRE, candidate, est élue secrétaire de séance

Décision du conseil : Accord à l'unanimité

2- Présentation du rapport d'activité 2022 de la CCPC par M Dumortier, vice-président

Assisté de Marie DRUCKE

- Alimentation, biodiversité, environnement, mobilité
- Piscine
- Terrabundo
- Site AGFA, futur siège Pévèle Carembault
- Schéma cyclable
- Plan d'alimentation territorial (PAT)
- Atlas de la biodiversité (possibilité d'achat pour les communes de leur propre atlas pour 1 000€)

Bachy :

Territoire connecté :

- Atelier numérique
- Support vélos

Transition écologique

- 36 ateliers de compostage
- 631 cartes
- 32 conseils habitat

Territoire familial

- Alsh

Campagne vivante pour Bachy

- 2 animations médiathèque
- 43 cinépass
- 1 association : parents d'élèves

Terre d'entrepreneur

- 8 offres d'emploi déposées par des entreprises

Aides directes

- 30 DIA
- 15 autorisations de droit des sols pour les permis de construire (=3 144€)
- 14 groupements de commandes
- 47 points lumineux changés par des LED (économie estimée à 90,50%)

Concertation PLUI, en ligne sur le site

Phase en cours : élaboration du plan de développement durable

Pour les 38 communes, droit d'extension à 100ha maximum depuis 2020 sur 10 ans en dehors du 0 artificialisation nette (ZAN).

Collecte des déchets

- Problématique d'imposer des bacs en remplacement des sacs pour les foyers disposant de peu de place pour stocker les bacs
- Au 1^{er} janvier 2024 : 1 seule poubelle de déchets verts par foyer
- Benne collective de déchets verts sur la place (proposition Bachy)
- Idée de composteurs collectifs à gérer à l'échelon local

3- Ajout d'un point à l'ordre du jour : fixation des tarifs des boissons lors d'événement organisés par la municipalité

Décision du conseil : Accord à l'unanimité

4 - Approbation du compte-rendu de la séance du 08/03/2023

Après en avoir pris connaissance, les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023, distribué fin mars.

Décision du conseil : Accord à l'unanimité

5-Information par rapport à la séance du 8 mars 2023 :

La Préfecture demande de réexaminer notre compte administratif de 2022 du fait d'une différence avec le compte de gestion du trésorier de Templeuve. L'écart s'explique par une écriture comptable en recette d'investissement d'une subvention 30 000€ passée le 31/12 sur l'année 2022 dans notre comptabilité et rejetée par la trésorerie pour une erreur de typage. Celle-ci a été passée en 2023 sur le compte de gestion de M le Trésorier, d'où un écart de 30 000€ pour l'affectation des résultats. Le compte administratif 2022, l'affectation des résultats 2022 ont été annulés par le contrôle de Légalité de la Préfecture et une modification budgétaire 2023 est à effectuer du Budget primitif.

6- Approbation du compte administratif 2022

Présentation du compte administratif 2022

Fonctionnement : dépenses 1 004 704,26€ recettes 1 795 733,68€

Investissement : dépenses 1 273 040,42€, recettes 915 907,65€

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

7 – Affectation des résultats 2022

Solde de fonctionnements : 785 215,55€

Solde d'investissements : -121 429,20€

Résultat cumulé : 663 786,35€

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

8– Modification budgétaire n°1

Seul changement ce sont les recettes d'investissement qui sont augmentées des 30 000€ et que le solde investissement de 2022 a été diminué de 30 000€

Fonctionnement : dépenses 1 847 072,35 €, recettes 1 847 072,35 €

Investissement : dépenses 2 089 550,27€, recettes 2 089 550,27€

Il n'y a aucun changement par rapport aux projets prévus à la séance du 8 mars

Geoffrey INGELAERE demande à ce que la commission de finances soit réunie avant le conseil pour les prochaines DM.

Décision du conseil : Accord à l'unanimité

9 – Tarif de l'excursion de fin d'année scolaire

Vu la délibération n°2022-037 du 25 mai 2022 relative au tarif de l'excursion de fin d'année scolaire à Bellewaerde,

Monsieur le Maire informe qu'en 2022 cette excursion à Bellewaerde a coûté 1 700€ en transport et 3 854,50€ en entrées au parc de loisirs pour une recette de 3 490€ Etant donné la hausse du coût des transports et le prix des entrées au parc, la commission animation propose pour l'excursion de fin d'année 2022-2023 au parc de loisirs de Bellewaerde les tarifs suivants :

- Gratuit pour les enfants de Bachy en maternelle ou primaire (scolarisés à Bachy ou à l'extérieur),
- Gratuit pour les enfants scolarisés au complexe scolaire J. Brel de BACHY et âgés de – 11 ans,
- 26 € pour les collégiens domiciliés à Bachy,
- 38 € pour les lycéens et les adultes domiciliés à Bachy,
- 20 € pour les enfants de moins de 4 ans extérieurs à la commune,
- 39 € pour les jeunes âgés de 4 à 15 ans extérieurs à la commune,
- 45 € pour les personnes de plus de 16 ans extérieures à la commune.

Demande de gratuité pour les enfants du personnel. Proposition : application du tarif bachinois pour le personnel communal n'habitant pas Bachy et leurs enfants.

Décision du Conseil : 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention

10– Aide à l'aménagement de trottoirs – AAT 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Nord accompagne les collectivités dans l'aménagement de trottoirs sur le domaine routier départemental. L'appel à projets est destiné aux aménagements d'initiative communale sans modification de la chaussée circulée. Les travaux pourront bénéficier d'une aide maximale de 50%.

Monsieur le Maire propose de remplacer la délibération du 8 mars et de présenter une demande de subvention pour le projet de création d'un trottoir le long de la RD955 au lieu-dit « Moulin » du n°1142 au n°1244 pour sécuriser le déplacement des piétons. Le coût est estimé à 60 776,50€ HT, soit 72 931,80€ TTC. La demande de subvention possible est plafonnée à 50% en respectant des plafonds par mètre linéaire (bordures et enrobé). En fonction des éléments subventionnables, Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 22 350,00€ soit un taux de 36,77%.

Décision du Conseil : 18 voix « pour » et 1 voix « contre »

11 – Aide départementale villages et bourgs Energie – ADVB Energie 2023

Monsieur le Maire informe que le Département du Nord veut soutenir les collectivités à faire face rapidement à la hausse des prix de l'énergie. Une enveloppe de 2M€ sera réservée au sein de l'enveloppe dédiée aux subventions ADVB pour soutenir des projets liés à la sobriété énergétique et à la production d'énergies renouvelables. Les travaux pourront bénéficier d'une aide maximale de 50% plafonnée à 25 000€.

Monsieur le Maire propose de présenter une demande de subvention pour l'installation et la mise en service de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité en autoconsommation. Le coût de la réalisation est estimé à 49 053,50€ HT, soit 58 864,20€ TTC. La demande de subvention possible est de 50% soit 24 526,75€.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

12 – Demande de subvention de l'association CAT NAT

Monsieur le Maire rappelle que l'association Cat Nat a été créée en décembre 2018 pour représenter et défendre les intérêts des familles sinistrées dont les habitations ont été gravement endommagées par les fortes périodes de sécheresse des années 2018, 2019, 2020 et 2022.

Afin de les soutenir dans leurs actions auprès des sinistrés du secteur, Monsieur Thierry PARIS, Président de l'association, sollicite une subvention auprès de la commune.

En décembre 2022, nous avons accordé une subvention de 157 € à cette association.

Les membres du conseil s'interrogent sur le fait de délibérer en mai cette subvention alors que l'ensemble des subventions est habituellement délibéré en septembre.

M. le Maire propose de reporter cette décision en septembre.

Décision du Conseil : 17 voix « pour », 0 voix « contre », 2 absentions

13 - Fonds de concours de la Communauté de communes – Curage des fossés.

La Communauté de Communes a mis en place un fonds de concours pour aider les communes au curage des fossés. L'aide est plafonnée à 40% des travaux HT sous certaines conditions : - curage tous les 8 ans au maximum sauf exception (berges sableuses), plafonné à 4€ le mètre linéaire, un montant maximum par année.

Cet hiver 2022-2023 nous avons curé de nombreux fossés plus de 3,5 km dont un, non nettoyé depuis plus de 20 ans qui peut être la cause de certaines inondations rue Pottier. Le montant dépensé excède le maxi par année de la CCPC. Une dérogation sera demandée. Les travaux étant commencés sur 2022 et finis en 2023. Sur 2022, la facture s'élève à 10 398€ pour 1663 mètres linéaires, moyenne 6,25 €. Attente de la facture 2023.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

14 – Jour de fermeture de la mairie et de l'agence postale

Le personnel est souvent dérangé par des visiteurs pour des questions où les réponses sont sur le site Internet de la commune où ne concerne pas le travail de nos collaborateurs. Il n'arrive pas à se concentrer sur leur tâche étant gêné dans leur réflexion. Vu le peu de fréquentation certain jour, Monsieur le Maire propose de fermer au public la mairie et l'agence postale le mercredi, jour où il y a moins de fréquentation pour les 2 activités.

N'oublions pas les missions de l'accueil en mairie : fournir des attestations diverses (actes, réservations, ...). La mairie n'est pas un centre social. Le personnel n'est pas formé à ce type de missions.

De plus en plus de visiteurs se présentent les après-midis en mairie malgré les horaires de fermeture et perturbent le travail des employés. Dorénavant la porte d'entrée sera fermée à clé tous les après-midis.

Les membres s'interrogent sur la raison de la fermeture : est-ce justifié par une problématique du personnel ou par une réelle baisse de la fréquentation du service public ? Avec la dématérialisation recommandée, de plus en plus d'actes sont demandés et répondus par Internet. Ne faudrait-il pas fermer des matinées et ouvrir au public l'après-midi ?

Suite au débat, Monsieur le Maire propose d'examiner le sujet en commission « administration » dans un délai de 4 mois (réunion de la commission prévue le mercredi 17 mai).

15 – Fixation des tarifs des boissons lors d'événements organisés par la municipalité

A ce jour les soft sont à 1€50, la bouteille de rosé à 5€ et le verre de rosé à 1 €.

Proposition à partir de 2023 : soft à 1€, la bouteille de rosé à 6€ et le verre de rosé à 1,5€

Pour rappel la bière inchangée : Pelfort 1,50€, la Leffe 2€.

Décision du conseil : Accord à l'unanimité

16 - Compte-rendu des travaux des commissions :

- **Commission de sécurité du 16 mars par M Geoffrey INGELAERE**
- **Commission administration du 29 mars par M. le Maire**
- **Commission fête et cérémonie du 1 avril & 11/4 par Mme Guillaud**
- **Commission jeunesse par Mme Le Moine**

17 – Informations diverses

* Situation des finances :

* Point sur les dossiers en cours ou à démarrer

- Appel d'offre réseau de chaleur
- Reprise des travaux rue Pottier
- Travaux Noréade

- Elections sénatoriales
- Achat terrain pour la Salle des fêtes
- Modification et révision du PLU
- Travaux à la boulangerie
- Avenant extension de la Salle des fêtes
- Raccordement Allée de Baceda et Allée du Château
- Réfection de la glacière.
- Réfection des volets roulants à l'épicerie
- Changement d'abris-bus à Hôtel

18 - Questions diverses

Fin de séance à 23h58